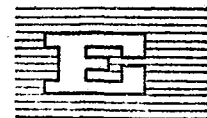


NATIONS
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1394
19 février 1980
FRANCAIS
Original : ANGLAIS/RUSSE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-sixième session
Point 12 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES OU QU'ELLES SE PRODUISENT DANS LE MONDE, EN
PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Lettre en date du 14 février 1980 adressée au Directeur de la
Division des droits de l'homme par le représentant permanent de
la République populaire mongole auprès de l'Office des Nations
Unies à Genève

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint un message, daté du 21 janvier 1980, adressé à la Commission des droits de l'homme par le Comité central des syndicats des travailleurs de la culture et de l'éducation de la République populaire mongole.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ce message comme document officiel de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 12 de l'ordre du jour de la trente-sixième session.

(Signé) D. ERDEMBILEG

MESSAGE A LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Le Comité central des syndicats des travailleurs de l'éducation et de la culture de la République populaire mongole exprime, au nom de tous ses membres, sa solidarité de classe avec les professeurs, enseignants et militants syndicaux uruguayens en lutte pour la liberté, la démocratie et les droits de l'homme et exige catégoriquement que le Gouvernement uruguayen rétablisse immédiatement les droits fondamentaux de l'homme, libère tous les détenus politiques, en particulier les militants syndicaux, fournisse des renseignements détaillés sur les disparus et se conformer rigoureusement à la Convention de l'OIT sur la liberté d'association et la défense des droits syndicaux.

Nous sommes persuadés qu'une organisation internationale aussi autorisée que la Commission des droits de l'homme conduira avec la plus grande diligence son action d'assistance au peuple uruguayen et notamment aux enseignants, pédagogues et étudiants qui combattent pour le rétablissement des droits syndicaux et des libertés démocratiques.

LE COMITE CENTRAL DES SYNDICATS
DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION